

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

| | | | |
|--|-----------------------------|---|-------------------------------------|
| Nom de l'exploitant Mélanie Fraser | Numéro de permis 2016663 | Date d'inspection Le 20 juillet 2021 | |
| Nom de l'établissement Garderie de l'imaginaire | | Numéro de téléphone (506) 353-0650 | |
| Adresse 1520 rue Principale Saint-Basile NB E7C 1M8 | | | |
| Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Pascale Dumont-Levesque | | Titre du poste Mentor en assurance de la qualité | |
| Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives | Règlement | Date limite pour être conforme | Date d'attestation de la conformité |

Commentaires généraux

La garderie éducative rencontre les exigences de la Loi Service à la petite enfance et ses règlements sur les permis en fonction du ratio.
Ne pas oublier de faire les vérifications mensuelles (parc, pratique de feu et trousse de secours)
Observation collation et les jeux extérieur.
Projet d'été avec les enfants construire une cabane.

original signé par

Pascale Dumont-Levesque

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 20 juillet 2021

Date

original signé par

Mélanie Fraser

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 20 juillet 2021

Date